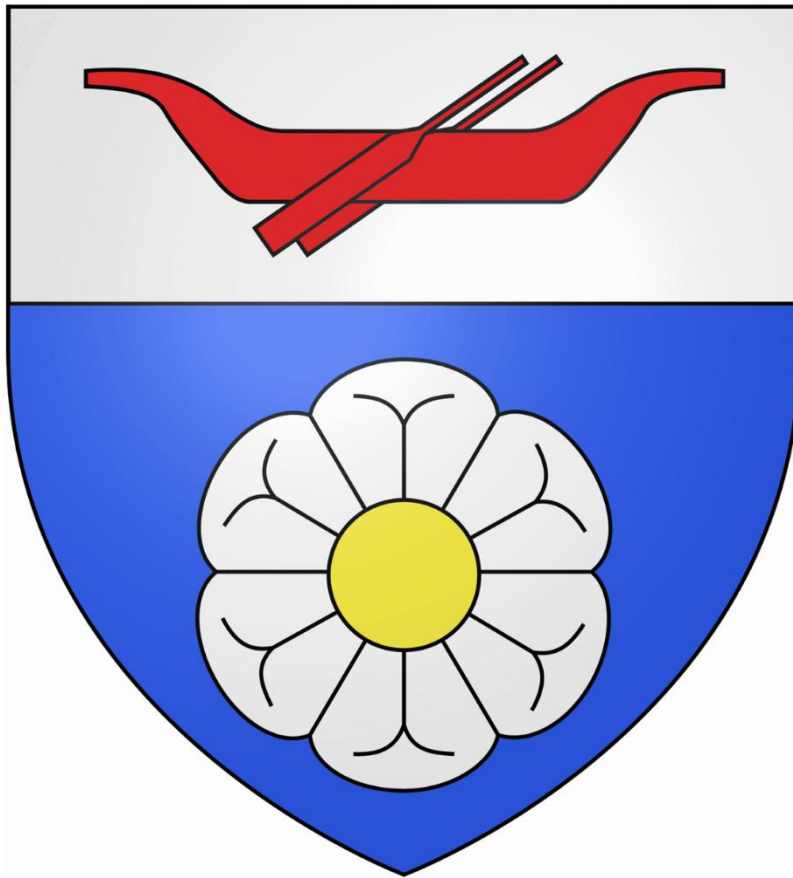


SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



**DU MARDI 13 AVRIL 2026 A 20H
A LA MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 avril 2026 en séance ordinaire sous la présidence de Mme Valérie VONARX, Maire.

Madame la Maire remercie les membres du conseil présents et salue cordialement le public, venu en nombre, ainsi que le représentant de la presse écrite.

Madame la Maire souhaite la bienvenue à M. Bertrand LINDECKER, membre du groupe dit minoritaire, qui a accepté d'intégrer le Conseil Municipal suite aux démissions des trois membres initialement issus du scrutin.

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Maire propose d'effectuer une minute de silence en la mémoire de M. Robert HAEGELE, décédé le 02 avril dernier. Il était un des doyens de la Commune et le grand-père de Mme Léa STIERLIN, Conseillère Municipale déléguée.

Madame la Maire propose de nommer Mme Grazia BILLINGTON au poste de secrétaire pour la séance de ce soir, mission que cette dernière accepte et qui est validé par les autres membres du Conseil Municipal présents.

Madame la Maire annonce qu'elle proposera en point divers aux membres du public qui le souhaite de prendre la parole.

Madame la Maire ouvre la séance à 20h00.

Présents :

Madame Valérie VONARX, M. Rodolphe SCHIBENY, Mme Mélanie MEDER, M. Jean-Martin SPENLE, Mme Grazia BILLINGTON, M. Jérémie WEGRICH, Mme Léa STIERLIN, M. Rocco POLIMENI, Mme Maria SCHMITT, M. Jean-Michel SEGUIN, Mme Tania SCHNEILIN, M. Benoît OUSOFF, M. Nicolas TOCHTERMANN, Mme Melek CASTOR NAMLI, Mme Mégane WILD, M. Evan WITWICKI et M. Bertrand LINDECKER.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Absents excusés ayant donné procuration :

Secrétaires de la Séance :

Mme Grazia BILLINGTON – Adjointe au Maire
M. Aristio STUDER – Chargé de Missions
M. Nicolas BIRY – Coordinateur du Pôle Administratif



ORDRE DU JOUR

POINT 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2026

POINT 2 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

- 2.01 Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental
- 2.02 Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

POINT 3 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES AUTRES ORGANISMES

- 3.01 Désignation de deux délégués à l'ADAUHR
- 3.02 Désignation des délégués au sein de l'ETB
- 3.03 Désignation d'un délégué à l'association 'Les Amis des Landes »
- 3.04 Désignation de deux délégués au sein de la Petite Camargue Alsacienne
- 3.05 Désignation d'un représentant au Centre de Soins de Bartenheim
- 3.06 Désignation de 6 membres à l'OMSCAL « La Roselière »

POINT 4 DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX POUR DIVERSES MISSIONS

- 4.01 Désignation du Correspondant Défense
- 4.02 Désignation du DPO
- 4.03 Désignation du représentant de la Commune au Comité Consultatif de la Petite Camargue Alsacienne

POINT 5 MISE EN PLACE ET EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POINT 6 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNEE 2025

POINT 7 INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISIOIRE(S) D'ELECTRICITE

POINT 8 INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 9 CALENDRIER

POINT 10 DIVERS



POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

1.01 Approbation du compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Madame la Maire indique ne pas avoir reçu de remarque et demande si ce compte-rendu soulève des observations, ce qui n'est pas le cas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés (1 ABSTENTION : M. LINDECKER – 0 CONTRE – 16 POUR) :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 21 mars 2026, qui sera mis à la signature en fin de séance.

POINT 2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

Madame la Maire explique qu'il est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de sa nouvelle mandature, d'élire ses délégués au sein de plusieurs syndicats mixtes. Elle précise que ces désignations sont faites au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Toutefois, en application de l'article L.5711-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ces délégués.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée. Le cas échéant, les délibérations sont adoptées à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (0 ABSTENTION – 0 CONTRE – 17 POUR) :

- Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité. Les délibérations pour ces deux nominations seront adoptées à la majorité absolue.

2.01 Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-2, L.5711-1 ainsi que L.2121-21,

VU les statuts du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental,

CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la Commune de Rosenau au sein du syndicat précité,



CONSIDERANT qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental, la Commune de Rosenau dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Deux (2) postes sont à pourvoir.

Se portent candidats :

- Au poste de délégué titulaire : Monsieur Jean-Martin SPENLE.
- Au poste de délégué suppléant : Monsieur Rocco POLIMENI.

La candidature de Monsieur Jean-Martin SPENLE a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

La candidature de Monsieur Rocco POLIMENI a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour chacun des candidats ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Martin SPENLE délégué titulaire et Monsieur Rocco POLIMENI délégué suppléant au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

2.02 Désignation de deux délégués au syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-2, L.5711-1 ainsi que L.2121-21,

VU les statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la Commune de Rosenau au sein du syndicat précité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article n°7.2 des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux la Commune de Rosenau dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,



Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection des délégués de la commune de Rosenau, à savoir un titulaire et un suppléant, qui siègeront au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Deux (2) postes sont à pourvoir.

Se portent candidats :

- Au poste de délégué titulaire : Monsieur Benoît OUSSOFF.
- Au poste de délégué suppléant : Monsieur Nicolas TOCHTERMANN.

La candidature de Monsieur Benoît OUSSOFF a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

La candidature de Monsieur Nicolas TOCHTERMANN a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour chacun des candidats ;

- **DESIGNE** Monsieur Benoît OUSSOFF délégué titulaire et Monsieur Nicolas TOCHTERMANN délégué suppléant au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

POINT 3 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES AUTRES ORGANISMES

Madame la Maire explique qu'il est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de sa nouvelle mandature, d'élire ses délégués au sein de plusieurs organismes extérieurs. Elle précise que ces désignations sont faites au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33 et L.2121-21.

Établissement public :

3.01 Désignation de deux délégués à l'ADAUHR-ADT

Conformément aux statuts de l'ADAUHR-ADT, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le Conseil Municipal lors de l'adhésion de la commune à l'ADAUHR-ADT. Les statuts, prévoient en outre, la possibilité pour le Conseil Municipal, de désigner un représentant suppléant.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués de la commune de Rosenau, à savoir un titulaire et un suppléant, qui siègeront à l'ADAUHR-ADT.



Pour ce faire, Madame la Maire indique qu'il convient de constituer un Bureau chargé du suivi des opérations de vote.

Elle propose de désigner deux assesseurs comme suit :

Monsieur Jean-Martin SPENLE en sa qualité de doyen d'âge du Conseil Municipal ;
Monsieur Evan WITWICKI en sa qualité de benjamin du Conseil Municipal ;

Il convient également de désigner un secrétaire de vote.

La Maire propose la candidature de Madame Mégane WILD.

➤ **LE CONSEIL MUNICIPAL valide à l'unanimité cette composition.**

3.01 Désignation de deux délégués à l'ADAUHR-ADT

Conformément aux statuts de l'ADAUHR-ADT (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin / Agence Technique Départementale), les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le Conseil Municipal lors de l'adhésion de la commune à l'ADAUHR-ADT. Les statuts, prévoient en outre, la possibilité pour le Conseil Municipal, de désigner un représentant suppléant.

Le scrutin est à bulletin secret uninominal majoritaire.

Deux (2) postes sont à pourvoir.

Se portent candidats :

Au poste de délégué titulaire : Madame Valérie VONARX.

Au poste de délégué suppléant : Monsieur Rocco POLIMENI.

Premier tour de scrutin

	Déléguée titulaire	Délégué suppléant
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	V. VONARX	R. POLIMENI
Nombre de bulletins :	17	17
Bulletins litigieux (article L66 du code électoral) (<i>à déduire</i>) :	1	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16	16
Majorité absolue :	9	9



La candidature de Madame Valérie VONARX a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

La candidature de Monsieur Rocco POLIMENI a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour chacun des candidats ;

- **DESIGNE** Madame Valérie VONARX déléguée titulaire et Monsieur Rocco POLIMENI délégué suppléant à l'ADAUHR-ADT.

3.02 Désignation d'un(e) délégué(e) au Comité Directeur de l'Euro District Tri-National de Bâle (ETB)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions énoncées au point 3, à l'élection du délégué de la commune de Rosenau qui siègera au Comité Directeur de l'Euro District Tri-National de Bâle (ETB).

Le scrutin est à bulletin secret uninominal majoritaire. Un (1) poste est à pourvoir.

Se porte candidat au poste de délégué : Monsieur Jean-Martin SPENLE.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	Déléguée
Nombre de bulletins :	17
Bulletins litigieux (article L66 du code électoral) (<i>à déduire</i>) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9



La candidature de Monsieur Jean-Martin SPENLE a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour chacun des candidats ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Martin SPENLE délégué au Comité Directeur de l'Euro District Tri-National de Bâle (ETB).

Désignation d'un(e) délégué(e) au Conseil Consultatif de l'Euro District Tri-National de Bâle (ETB)

Madame la Maire propose également au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions énoncées au point 3, à l'élection du délégué au Conseil Consultatif de l'Euro District Tri-national de Bâle (ETB).

Le scrutin est à bulletin secret uninominal majoritaire. Un (1) poste est à pourvoir.

Se porte candidat au poste de délégué : Madame Tania SCHNEILIN

Premier tour de scrutin

	Déléguée
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	T. SCHNEILIN
Nombre de bulletins :	17
Bulletins litigieux (article L66 du code électoral) (<i>à déduire</i>) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

La candidature de Madame Tania SCHNEILIN a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour chacun des candidats ;



- **DESIGNE** Madame Tania SCHNEILIN déléguée au Conseil Consultatif de l'Euro District Tri-national de Bâle (ETB).

Associations :

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée pour les points 3.03 et suivants. Le cas échéant, les délibérations sont adoptées à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (0 ABSTENTION – 0 CONTRE – 17 POUR) :

- **Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité. Les délibérations des points 3.03 et suivants seront adoptées à la majorité absolue.**

3.03 Désignation d'un(e) délégué(e) à l'association « Les Amis des Landes »

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection du délégué de la commune de Rosenau qui siégera à l'association « Les Amis des Landes ». Elle précise que ces désignations sont faites au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Toutefois, en application de l'article L.5711-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ces délégués.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Un poste est à pourvoir.

Se porte candidat au poste de délégué : Monsieur Jean-Martin SPENLE.

La candidature de Monsieur Jean-Martin SPENLE a recueilli 17 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Martin SPENLE délégué à l'association « Les Amis des Landes ».

3.04 Désignation des délégués à l'association « La Petite Camargue Alsacienne »

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions de vote énoncées au point précédent (3.03), à savoir à main levée et majoritaire, à l'élection des délégués, un titulaire et un suppléant, de la commune de Rosenau qui siégeront au Conseil d'Administration de « La Petite Camargue Alsacienne » (PCA).

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Deux (2) postes sont à pourvoir.



Se portent candidats :

- Au poste de délégué titulaire : Madame Maria SCHMITT.
- Au poste de délégué suppléant : Madame Mégane WILD et Monsieur Jean-Michel SEGUIN.

La candidature de Madame Maria SCHMITT a recueilli 17 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION ;

La candidature de Madame Mégane WILD a recueilli 12 voix POUR et Monsieur Jean-Michel SEGUIN 5 POUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** Madame Maria SCHMITT déléguée titulaire et Madame Mégane WILD déléguée suppléante au Conseil d'Administration de « La Petite Camargue Alsacienne » (PCA).

3.05 Désignation d'un(e) représentant(e) au Centre de Soins de Bartenheim

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions de vote énoncées au point précédent (3.03), à savoir à main levée et majoritaire, à l'élection du représentant de la commune de Rosenau au Centre de Soins de Bartenheim.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Un (1) poste est à pourvoir.

Se porte candidat au poste de représentant : Madame Grazia BILLINGTON.

La candidature de Madame Grazia BILLINGTON a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** Madame Grazia BILLINGTON représentante de la commune de Rosenau au Centre de Soins de Bartenheim.

3.06 Désignation de 6 membres à l'OMSCAL « La Roselière »

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions de vote énoncées au point précédent (3.03), à savoir à main levée et majoritaire, à l'élection des six (6) membres représentant la commune de Rosenau à l'OMSCAL « La Roselière ».

Les 6 membres issus du conseil municipal occuperont les fonctions suivantes :



- Président ;
- 1^{er} Vice-Président ;
- Trésorier ;
- Secrétaire ;
- 2 postes d'assesseurs.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Six (6) postes sont à pourvoir.

Se portent candidats :

- Au poste de Président : Madame Mélanie MEDER ;
- Au poste de 1^{er} Vice-Président : Madame Léa STIERLIN ;
- Au poste de Trésorier : Madame Tania SCHNEILIN ;
- Au poste de Secrétaire : Monsieur Rodolphe SCHIBENY ;
- Au poste de 1^{er} assesseur : Madame Mégane WILD ;
- Au poste de 2^e Assesseur : Monsieur Rocco POLIMENI et Monsieur Bertrand LINDECKER.

La candidature de Madame Mélanie MEDER au poste de Présidente a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION ;

La candidature de Madame Léa STIERLIN au poste de 1^{er} Vice-Président a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION ;

La candidature de Madame Tania SCHNEILIN au poste de Trésorier a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION ;

La candidature de Monsieur Rodolphe SCHIBENY au poste de Secrétaire a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION ;

La candidature de Madame Mégane WILD au poste de 1^{er} assesseur a recueilli 16 voix POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION ;

Pour le poste de 2^{ème} assesseur, la candidature de Monsieur Rocco POLIMENI a recueilli 11 voix POUR et la candidature de Monsieur Bertrand LINDECKER a recueilli 5 Voix POUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** respectivement les six candidats élus aux postes de Président, 1^{er} Vice-Président, Trésorier, Secrétaire, 1^{er} et 2^e Assesseur.

POINT 4 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX POUR DIVERSES MISSIONS



Madame la Maire explique qu'il est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de sa nouvelle mandature, d'élire ses délégués pour diverses missions. Elle précise que ces désignations sont faites au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33 et L.2121-21. Toutefois, en application de l'article L.5711-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ces délégués.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée pour les points 4.01 et suivants. Le cas échéant, les délibérations sont adoptées à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (0 ABSTENTION – 0 CONTRE – 17 POUR) :

- Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité. Les délibérations pour les points 4.01 et suivants seront adoptées à la majorité absolue.

4.01 Désignation du correspondant « Défense »

Afin de développer les relations entre les autorités civiles et militaires, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense chargé de développer le lien armée nation et de promouvoir l'esprit de défense auprès des citoyens.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Un (1) poste est à pourvoir.

Se porte candidat au poste de Correspondant « Défense » : Madame Léa STIERLIN.

La candidature de Madame Léa STIERLIN a recueilli 17 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** Madame Léa STIERLIN, Correspondante « Défense » de la commune de Rosenau.

4.02 Désignation du représentant du DPO

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions de vote énoncées au point 4, à l'élection du délégué à la protection des données (DPO) aussi appelé délégué « RGPD » de la commune de Rosenau. Le « DPO » a notamment vocation à diffuser une culture de la protection des données au sein de la collectivité et à être le point de contact pour les personnes dont les données peuvent être traitées.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Un (1) poste est à pourvoir.



Se porte candidat au poste de Délégué à la Protection des Données (DPO) : Madame Tania SCHNEILIN.

La candidature de Madame Tania SCHNEILIN a recueilli 17 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** Madame Tania SCHNEILIN Déléguée à la Protection des Données (DPO) de la commune de Rosenau.

4.03 Désignation du représentant de la commune au sein du Comité Consultatif de la Petite Camargue Alsacienne

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, dans les mêmes conditions de vote énoncées au point 4, à l'élection du représentant de la Commune au sein du Comité Consultatif de la Petite Camargue Alsacienne.

Le scrutin est à main levée et majoritaire. Un (1) poste est à pourvoir.

Se porte candidat au poste de représentant de la commune au sein du Comité Consultatif de la Petite Camargue Alsacienne : Monsieur Benoît OUSSOFF.

La candidature de Monsieur Benoît OUSSOFF a recueilli 17 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **DESIGNE** Monsieur Benoît OUSSOFF représentant de la commune au sein du Comité Consultatif de la Petite Camargue Alsacienne.

Madame la Maire précise qu'il s'agit ce soir d'un premier lot de désignation de délégués au sein d'organismes extérieurs. Les délégués aux autres organismes, dont des postes seront pourvus par des membres du groupe minoritaire, ainsi que les compositions des commissions permanentes et obligatoires, seront votés ultérieurement une fois que les membres du groupe minoritaire seront au complet.



POINT 5 MISE EN PLACE ET EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

5.01 Mise en place et exploitation de bornes de recharge – convention d'occupation du domaine public

Madame la Maire expose :

Saint-Louis Agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence en matière la compétence en matière de création et d'entretien d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du CGCT.

Dans le cadre de cette compétence, Saint-Louis Agglomération a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à recenser les initiatives privées et permettre de sélectionner un opérateur privé, lequel serait autorisé à exploiter et développer un réseau privé de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

À l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt, Saint-Louis Agglomération a décidé de retenir la proposition de la société E-TOTEM et de conclure avec cet opérateur un partenariat visant à encadrer l'implantation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tous sur le domaine public de Saint-Louis Agglomération ou de ses communes membres.

Dans ce contexte, Saint-Louis Agglomération a conclu une convention-cadre de partenariat en date du lundi 08 décembre 2025 pour l'implantation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public.

La convention-cadre de partenariat a vocation à être complétée par des conventions d'occupation domaniales conclues avec les gestionnaires domaniaux compétents, les communes membres ou Saint-Louis Agglomération s'agissant de la voirie communautaire, afin d'autoriser la société E-TOTEM à implanter et exploiter des bornes de recharge sur le domaine public. De ce fait, il est proposé un projet de convention d'occupation du domaine public pour l'implantation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public prévu au centre de la commune, sur le parking de la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) :

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public communal ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution.



POINT 6 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNEE 20256.01 Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2025

En application des dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité de plus de 2000 habitants doit dresser un bilan annuel des opérations immobilières qu'elle réalise.

Madame la Maire expose le bilan des cessions et acquisitions comme suit :

Vente / Compromis

Date	Adresse	Parcelles	Superficie	Prix	Acquéreurs
15/01/2025	Rue de Village-Neuf	AS 110/17	0,38 ares	4 275 €	Eoux BINDER

Acquisitions

Date	Adresse	Parcelle	Superficie	Prix en €	Commentaire

RAS

- **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2025.

POINT 7 INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S) D'ELECTRICITE7.01 Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) d'électricité

Madame la Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) :

- **DÉCIDE D'INSTAURER LADITE REDEVANCE** pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance ;



- **EN FIXE LE MODE DE CALCUL**, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- **REVALORISE LADITE REDEVANCE CHAQUE ANNÉE**, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

POINT 8 INFORMATIONS OFFICIELLES

Nomination de 3 Conseillers Municipaux Délégués

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, Madame la Maire avait annoncé la nomination future de 3 Conseillers Municipaux Délégués (CMD).

Par arrêtés municipaux en date du 25 mars 2026, Madame la Maire a nommé :

- **Mme Léa STIERLIN, 1^{ère} Conseillère Municipale Déléguée** en charge de l'Évènementiel et du Devoir de Mémoire

Elle aura notamment pour fonctions et missions :

- L'organisation du Carnaval de Rosenau ;
- L'organisation auprès du 2^e Adjoint au Maire des animations « tout public » dans la commune ;
- L'organisation d'activités et d'évènements en lien avec la jeunesse ;

Également :

- La préparation, l'organisation et la tenue des cérémonies commémoratives (cérémonies du 8 mai, du 11 novembre, du 19 novembre...) ;
- Les correspondances avec les organismes patriotiques

- **Monsieur Rocco POLIMENI, 2^e Conseiller Municipal Délégué** en charge du Pôle Technique

Il aura notamment pour fonctions et missions :

- La participation, auprès de l'Adjoint au Maire délégué au Technique et à l'Urbanisme, au suivi de l'activité du pôle technique, des travaux et chantiers sur la commune.

- **Maria SCHMITT, 3^e Conseillère Municipale Déléguée** en charge du Fleurissement et de l'Illumination

Elle aura notamment pour fonctions et missions :

- Le suivi et la coordination des actions d'embellissement de la commune (fleurs, lumières, décorations...)
- L'organisation des jury annuels des concours fleurissement et illumination ;
- et l'organisation de la Journée citoyenne.



Élections du Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération – Terre d’Avenir

Madame la Maire a participé à la séance d’installation du conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération, pour le mandat 2026-2032, qui s’est tenue ce mercredi 8 avril 2026 au Centre de Secours de Saint-Louis.

Monsieur M. Jean-Marc DEICHTMANN a été reconduit au poste de Président.

Il n’aura échappé à personne que la Commune de Rosenau n’a pas obtenu de vice-présidence ou de poste d’assesseur. Madame la Maire avait rencontré M. DEICHTMANN avant la séance d’installation, qui lui a expliqué son choix de « décharger » les nouveaux élus des communes membres de responsabilité au sein de l’intercommunalité afin qu’ils puissent pleinement se consacrer à leur mandat communal.

Ce n’est pas le choix ni l’avis de Madame la Maire, mais elle prend acte de cette décision et se mettra au service de Saint-Louis Agglomération pour les différentes missions qui pourront lui être confiées, avec la volonté que les services communaux et intercommunaux travaillent toujours en bonne intelligence.

Stagiaires en Mairie de Rosenau

Madame la Maire annonce que le pôle administratif e accueillera du 27 avril au 17 mai 2026 deux stagiaires en classe de Seconde professionnelle Métiers de la Relation Client du Lycée Jean Mermoz.

Madame la Maire précise que ces stages sont gratuits et que les stagiaires seront encadrés par M. Aristio STUDER et Mme Mélody FERRARO.

POINT 9 CALENDRIER

- 15/04 à 19h : Réunion de travail sur les finances afin de préparer le budget 2026
- 27/04 à 20h : Municipalité
- 28/04 : Conseil d’école du groupe scolaire
- 30/04 à 19h : Séance du Conseil Municipal pour le vote du budget
- 04/05 à 19h : Assemblée Générale de l’OMSCAL « La Roselière »
- 06/05 : Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération
- 30/05 : Journée Citoyenne

POINT 10 DIVERS

Madame la Maire demande si un élu souhaite aborder un point supplémentaire, ce qui n’est pas le cas.



Madame la Maire invite donc le public à s'exprimer ou poser leurs questions.

Un riverain demande s'il est possible de déplacer les plots du parking du Complexe Culturel et Sportif « l'Escale », beaucoup d'usagers éprouvant des difficultés pour passer, préférant stationner sur le parking arrière et rejoindre l'entrée à pied.

Monsieur SCHIBENY l'informe avoir été sur place avec des agents du service technique, il est effectivement prévu de déplacer ces « legos » (voir d'en supprimer un si possible). Cela sera fait dès que le matériel nécessaire sera disponible.

Madame GLAENTZLIN, déléguée locale de l'association France Alzheimer, signale qu'elle tient des cafés-rencontres avec des membres de l'association tous les deuxièmes lundis du mois à la Maison des Associations. Elle demande à ce que quelqu'un vienne lui ouvrir le portail pour chaque séance à partir de 13h30 car elle éprouve toujours des difficultés à la faire. Madame la Maire lui assure que consigne sera donnée en ce sens.

Monsieur SCHIBENY rappelle qu'un riverain avait annoncé lors d'une réunion publique dans le cadre de la campagne qu'il souhaitait créer une association, ou tout du moins proposer une nouvelle activité sur la Commune. Ce riverain étant présent, M. SCHIBENY lui propose de présenter son projet.

Cette personne explique son projet de créer une équipe de bénévoles, bricoleurs dans l'âme, afin de réaliser gratuitement des travaux de bricolage ou d'entretien pour les personnes de Rosenau qui ne sont plus en capacité de les réaliser elles-mêmes.

Cela existe par exemple à Saint-Louis avec « l'Atelier » dont des bénévoles accueillent le public tous les mercredis et samedis matin, pour des travaux de menuiserie, réparations de vélos etc... Ce service est totalement gratuit, les bénéficiaires doivent seulement s'acquitter d'une cotisation annuelle à l'association.

Madame la Maire propose de lancer un appel à bénévoles dans une prochaine édition de la lettre d'information municipale.

Madame la Maire constate que plus personne ne demande la parole. Elle remercie les membres du Conseil Municipal, ainsi que le public et le représentant de la presse écrite, et clôt la séance du Conseil Municipal à 21h06.

**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du
Conseil ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2026**



POINT 2 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

- 2.01 Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental
- 2.02 Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

POINT 3 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES AUTRES ORGANISMES

- 3.01 Désignation de deux délégués à l'ADAUHR
- 3.02 Désignation des délégués au sein de l'ETB
- 3.03 Désignation d'un délégué à l'association 'Les Amis des Landes »
- 3.04 Désignation de deux délégués au sein de la Petite Camargue Alsacienne
- 3.05 Désignation d'un représentant au Centre de Soins de Bartenheim
- 3.06 Désignation de 6 membres à l'OMSCAL « La Roselière »

POINT 4 DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX POUR DIVERSES MISSIONS

- 4.01 Désignation du Correspondant Défense
- 4.02 Désignation du DPO
- 4.03 Désignation du représentant de la Commune au Comité Consultatif de la Petite Camargue Alsacienne

POINT 5 MISE EN PLACE ET EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POINT 6 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNEE 2025

POINT 7 INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISOIRE(S) D'ELECTRICITE

POINT 8 INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 9 CALENDRIER

POINT 10 DIVERS



Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Valérie VONARX	Maire		
Rodolphe SCHIBENY	Premier Adjoint		
Mélanie MEDER	Deuxième Adjointe		
Jean-Martin SPENLE	Troisième Adjoint		
Grazia BILLINGTON	Quatrième Adjointe		
Jérémy WEGRICH	Cinquième Adjoint		
Léa STIERLIN	Conseillère Municipale		
Rocco POLIMENI	Conseiller Municipal		
Maria SCHMITT	Conseillère Municipale		
Jean-Michel SEGUIN	Conseiller Municipal		
Tania SCHNEILIN	Conseillère Municipale		
Benoît OUSOFF	Conseiller Municipal		
Nicolas TOCHTERMANN	Conseiller Municipal		
Melek CASTOR NAMLI	Conseillère Municipale		
Mégane WILD	Conseillère Municipale		
Evan WITWICKI	Conseiller Municipal		
Bertrand LINDECKER	Conseiller Municipal		

